



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUBIA

*Séance du 8 septembre 2021*

Présents : BOURDIOL Brice, BOUSSIEUX Christophe, BRIECHLE Mathias, ESCAMEZ Nathalie IDJELLIDINE Karim, LOPEZ Geneviève, MORIN Justine, PORTANTE Robert, PRIERE Frédérique, TEIXEIRA Fabienne VENTUROSO Claude.

Absents excusés : PALAU Olivier, ESQUIROL Florie

Absentes représentées : Bernadette KOLB à Fabienne TEIXEIRA, Claudine ROUANET à Nathalie ESCAMEZ

Secrétaire de séance : Brice BOURDIOL

M. VENTUROSO Claude donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2021.

## 1 – BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire expose qu'il convient de procéder au remboursement partiel d'une caution correspondant à un reliquat faisant suite à la vente de l'immeuble situé 14 rue des Remparts. Il convient d'autoriser cette dépense afin de permettre le remboursement de la caution. Le Conseil Municipal décide de voter les opérations suivantes :

Dépenses d'investissement :

- Compte 165 : + 46,07 €
- Compte 2116 : - 46.07 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité les décisions modificatives précitées.

## 2 – BUDGET ANNEXE M49 : DECISIONS MODIFICATIVES – EXTINCTION D'UNE CREANCE

Madame le Maire expose que consécutivement à la situation de surendettement d'un administré, la dette de ce dernier a été effacée par la commission de surendettement des particuliers de l'Aude, en date du 7 janvier 2021. Il convient de prévoir les crédits afin d'annuler cette créance. Le montant de cette dette correspond à des factures impayées sur les exercices 2019 et 2020.

Il est également proposé d'augmenter les crédits pour permettre le règlement des redevances de collecte domestique et de modernisation des réseaux de collecte auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

- Compte 6542 : + 995.48 €
- Compte 701249 : + 643.00 €
- Compte 706129 : + 318.00 €
- Compte 6064 : - 1 956.48 €

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

## 3 – TRESOR PUBLIC : MISE EN PLACE DU PAIEMENT ELECTRONIQUE EN LIGNE PAYFIP

Madame le maire présente le dispositif PayFIP qui permet aux contribuables de payer leurs factures en ligne. Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer à ce dispositif.

Elle expose que cette offre de service « paiement de proximité » permet aux usagers de payer leurs factures auprès des buralistes partenaires agréés et précise que soixante-neuf buralistes audois font partie du réseau. Elle précise également que seules les trésoreries de Carcassonne et Narbonne restent habilitées à encaisser les numéraires. Les paiements doivent être effectués par chèque, carte bancaire ou en ligne (payfip), à défaut ils seront orientés vers les buralistes.

La mise en place de la convention PAYFIP permettra de pallier en partie à la disparition d'un service rendu jusqu'à ce jour par la trésorerie de Lézignan. Les usagers pourront notamment régler les loyers, les locations des salles communales, ou les factures d'eau émises par la commune.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du paiement électronique en ligne PayFIP et autorise Madame le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

## 4 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2020 :

Madame le Maire expose à l'assemblée que le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2020 doivent faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2021.

Elle rappelle que la collecte est assurée en régie par les agents de la CCRLCM pour 33 133 habitants. Le traitement des déchets a été transféré au COVALDEM qui gère 377 communes pour 240 000 habitants.

Au total 17 044 tonnes de déchets ont été collectés, lesquels se répartissent comme suit :

57 % d'ordures ménagères, 30 % en déchèteries et 13 % dans les colonnes de tri, ce qui représente 295.17 kg par habitant et par an pour les ordures ménagères et 64.26 kg par an et par habitant pour les déchets recyclables.

Une optimisation des collectes d'ordures ménagères a été décidé au 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec un objectif de rationalisation et d'incitation au tri, ainsi qu'une réduction du nombre de passage des camions de collectes, soit de trois passages à deux

passages par semaine pour la commune de ROUBIA.

Un débat s'instaure entre les élus à propos du système de collecte des cartons qui n'est pas très opérationnel. Un projet de regroupement des points de collectes, avec mise en place de cache-containers est en réflexion. Il apparaît qu'il faut continuer à faire œuvre pédagogique pour amener les administrés à mieux trier, à se rendre à la déchèterie quand les colonnes de tri sont saturées ou inappropriées. De nouveaux containers à ordures ménagères ont été livrés et seront installés dans les points ou une saturation des bacs a été constatée.

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2020.

#### **5 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 :**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif 2020 est assuré par la SAUR et dessert 3 500 habitants, soit 10,4 % des habitants du territoire de la CCRLCM.

Le montant des contrôles est fixé à 197 euros pour les installations neuves et à 93 euros pour les installations existante. 490 installations ont été contrôlées conformes et mises en conformité, 345 autres installations ont été contrôlées et ne présentent pas de danger pour la santé ou l'environnement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

#### **6 – CCRLCM : DECISION SUR LA DEMANDE DU FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DEPOSEE POUR LA CREATION D'UN CITY STADE**

Madame le Maire rappelle qu'une demande d'aide financière a été déposée auprès de la CCRLCM pour la création du City Stade. Sur les conseils de M. AZAIS, responsable de la gestion de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée de réserver ce fonds à une opération financière plus importante et moins subventionnée par d'autres.

Madame le Maire rappelle que ce fonds de concours peut être sollicité pour :

- la réalisation d'un équipement : voirie communale, accessibilité voirie et espaces publics, éclairage public, établissements recevant du public (mairie, école, cimetière, fronton, jardin public, WC public).

La part de financement de la commune ne peut être inférieure à 20%, la participation maximum de la CCRLCM est fixée à 50% et plafonnée à 50 000 € pour un seul projet par commune pendant la mandature. Le montant de l'aide de la CCRLCM doit être du même montant que le reste à charge communal.

Madame le Maire rappelle le plan de financement de cette opération :

Montant TTC : 64 368,00 € (Terrassement : 15 120,00 €, Structure : 49 248,00 €)

Les demandes de subventions ont été déposées sur la base du montant HT soit 53 640,00 euros.

Subventions accordées :

- DETR (30 %) : 16 092,00 euros
- REGION (25 %) : 13 140,00 euros

Pour un montant total de 29 502,00 euros.

Le reste à charge de la commune s'élève à 24 130,00 euros, ce qui permettrait de demander le versement du Fonds de concours pour un montant 12 069 euros.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de cette aide, ou de la réserver pour un autre projet.

Vote pour l'annulation de la demande : 10 voix pour, 2 voix contre.

#### **7 – ETAT : SOCLE NUMERIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES, SUBVENTION POUR LA CLASSE DE CP DE ROUBIA**

Madame le Maire expose qu'une subvention d'un montant de 2 540,00 euros a été attribuée à la commune afin de financer un vidéoprojecteur interactif, un ordinateur portable et les supports ainsi que l'installation et la livraison du matériel. Cette subvention correspond à 70 % de la dépense.

Un devis a été demandé à la société PSI, lequel s'élève à 2 674,80 euros.

L'étude technique pour la mise en place de ces équipements a été réalisé par l'employé communal. La mise en service du VPI devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Cette acquisition est débattue, M. BOURDIOL pense qu'un matériel plus performant aurait pu être sélectionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis présenté par l'entreprise SRI à 12 voix et 1 abstention.

#### **8 – PERSONNEL COMMUNAL : EMBAUCHE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TITULAIRE A TEMPS COMPLET PAR VOIE DE MUTATION**

Madame le Maire rappelle que la convention de mise à disposition de personnel communal avec le Centre de Gestion est arrivé à échéance le 31 août 2021. Compte tenu de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie titulaire, et de la charge de travail en croissance, il convient de recruter un adjoint administratif à temps complet en renfort du secrétariat. Il est proposé d'approuver ce recrutement et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement et modifie le tableau des effectifs comme suit :

- Un poste à temps complet au grade « d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe »

**9 – PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT DU CDD POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES**

Madame le Maire expose qu'il convient de renouveler le CDD de l'agent intervenant au sein des services périscolaire à raison de 21h hebdomadaires en période scolaire. Elle précise que ce recrutement constitue la contribution de la commune au fonctionnement du SIVOS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

**10 – CULTURE : SUBVENTION FESTIVAL « VENTS DE SCENE »**

Madame le Maire explique que l'association Lézards-Festival Vents de Scène reprend son projet initié en 2019, de fédérer des communes (Paraza, St Marcel, Ginestas, St Nazaire, Ventenac et Roubia) pour mutualiser les moyens et présenter des pièces de théâtre et des spectacles de chants lyriques.

L'association sollicite une subvention d'un montant de 500 euros afin de leur permettre de mener à bien ce programme culturel.

Le Conseil Municipal est invité à débattre. Considérant qu'il a été nécessaire de diminuer les subventions aux associations communales, pour des raisons budgétaires, ne souhaitent pas attribuer une subvention pour une association qui n'œuvre pas directement pour le village. Vote : 12 contre, 1 pour.

**QUESTIONS DIVERSES :**

↳ **Appel à candidature pour être porte drapeau :**

Madame le Maire présente la demandé d'un administré qui souhaite être porte drapeau en lieu et place du préposé porte drapeau qui s'était porté volontaire.

Afin de respecter la parole donnée et dans le respect de la parité, le Conseil Municipal se prononce pour le port du drapeau en alternance. Mme FERNANDEZ Marie-Françoise continuera à être porte drapeau le 8 mai et le 11 novembre. M. BOURGES Francis portera le drapeau le 19 mars et le 14 juillet, en l'absence de Mme FERNANDEZ ou si elle se désiste de ses fonctions de porte-drapeau. Un courrier sera adressé en ce sens aux intéressés.

*Le Maire,*  
**Geneviève LOPEZ**



**Les membres du Conseil Municipal**